

Décision Générale colonial

Décision n° 47 du 22 janvier 1945.

n° 47

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 22 janvier 1945
Numéro JO n° 1 du 01/01/1945	Date du numéro 1 janvier 1945

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 37 du 17 janvier 1945 est modifiée comme suit : Une indemnité mensuelle de mille cinq cents francs <1.500 frs» est allouée au quartier-maitre radio de la Marine : ABDOU MOHAMED, matricule n° 2.141. pour heures d'écoute de nuit effectuées pour les besoins du Service des informations et pour compter du 28 novembre 1944.